

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : F001411860

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire complet	09/01/2026	8042

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE	DÉFAILLANCES OU ANOMALIES CONSTATÉS
N° D'AGREMENT : S059F508 RAISON SOCIAL : HDF CT ADRESSE : 141 CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE 59113 SECLIN 03.20.62.83.35	Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié Défaillances majeures 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT) : L'orientation d'un feu de croisement n'est pas dans les limites prescrites par les exigences (D) Défaillances mineures 3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux (AV) Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR
N° D'AGREMENT : 062S1345 SIGNATURE : 

IDENTIFICATION DU VÉHICULE					
N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation			
HB-656-XM	14-02-2025	14-02-2025			
Genre	Marque	Type			
VASP	NISSAN	ABSENT			
N° de série dans la série du type		Energie			
VNVV1000772345649		GO			
Kilométrage au compteur	Désignation commerciale				
4223	INTERSTAR				

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION					
STE MERCIER ADRESSE : 71 AVN DE FLANDRE 59700 MARCQ EN BAROEUL					

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit volontaire qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route. En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.
--

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		6				2
Force	555		524		514	524
Force roue/roue	555		524		514	524
Taux			64			
Frein de stat.						
Force	370					341
Taux			21			
Pesée du véhicule		1639		3263		1624
Suspension						
Efficacité	63		85		45	40
Dissymétrie		26				11
Dérive	-4.6					
Feux de croisement	-2.0					-3.2
Opacité des fumées ($\leq 0.50 \text{m}^{-1}$)	C1: <0.10	C2: <0.10				

